Cinquante deuxième année. - N° 191 A Samedi 6 et dimanche 7 octobre 2018

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial ..... 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

## BODACC « A »

## Annonce n° 128

## 31 – HAUTE-GARONNE

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

## Ventes et cessions

776 913 683 RCS Toulouse.
**SOCIETE "A G I T".**
*Forme :* Société par Actions Simplifiée.
*Capital :* 48000.00 EUR.
*Adresse :* 43, rue d'Auriol, 31400 Toulouse.
*Oppositions :* Art. L.236-14 du code de commerce.
*Commentaires :* AVIS DE PROJET DE FUSION ADL IMMOBILIER Société à responsabilité limitée au capital de 555 553,51 euros Siège social : 22 bis Avenue Honoré Serres 31000 Toulouse, RCS Toulouse 301 169 116 (société absorbante) Société AGIT Société par actions simplifiée au capital de 48 000 euros Siège social : 43 rue d'Auriol 31400 Toulouse RCS Toulouse 776 913 683 (société absorbée) Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 septembre 2018, la société AGIT transmettrait à titre de fusion à la société ADL Immobilier l'ensemble de son patrimoine. À partir des comptes annuels au 31 décembre 2017 de la société AGIT, l'actif et le passif de la société AGIT dont la transmission est prévue à la société ADL Immobilier, s'élèvent à : Actif : 235 538 € Passif : 167 546 € Sur la base de l'évaluation établie à cet effet par les parties à l'opération, la valeur réelle de la Société AGIT s'élève à 605 000 euros, soit une valeur réelle de l'action de la société AGIT de 201,67 euros. L'opération prendra effet au 1er janvier 2018, les opérations de la société AGIT depuis cette date devant être considérées comme accomplies par la société ADL Immobilier Pour rémunérer cet apport, la société ADL Immobilier augmentera son capital de 71 456 €, par émission de 1 875 parts nouvelles, entièrement libérées et assorties d'une prime de fusion de 533 544 €. Il est précisé que le montant de la prime de fusion est donné à titre indicatif, le montant définitif devant tenir compte des imputations éventuelles décidées par l'assemblée générale de la société absorbante. Ces parts nouvelles seront attribuées aux associés de la société AGIT à raison de 5 parts sociales de la société ADL Immobilier pour 8 actions de la société AGIT. Les créanciers des sociétés ADL Immobilier et AGIT dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14 du Code de Commerce et R. 236-8 du Code de Commerce. Le projet de fusion a fait l'objet pour la société ADL Immobilier d'un dépôt le 4 octobre 2018, au greffe du tribunal de commerce de Toulouse et pour la société AGIT d'un dépôt le 4 octobre 2018, au greffe du Tribunal de commerce de Toulouse. Pour avis..